

**Agissez pour  
la ville de demain.  
Donnez votre avis!**



**PARIS PLUS  
VERTE ET  
SOLIDAIRE**

## **ENQUÊTE PUBLIQUE**

**8 JANVIER - 29 FÉVRIER 2024**

**Procédure de révision pour un Plan local  
d'urbanisme (PLU) bioclimatique de Paris**

**Pour poursuivre l'adaptation de Paris aux enjeux  
climatiques et de solidarité, la Ville a engagé,  
de 2021 à 2022, avec les Parisiennes et les Parisiens,  
une réflexion sur le futur de leur territoire.**

**Le projet de PLU bioclimatique a été arrêté  
en Conseil de Paris en juin 2023 et fait l'objet  
d'une enquête publique à laquelle vous êtes  
invité-es à participer.**

### **Découvrez**

- La procédure de révision du PLU | p. 2-3
- Le projet de PLU bioclimatique | p. 4-5
- Le déroulement de l'enquête publique | p. 6-7
- Comment participer | p. 8

53 jours consécutifs,  
du 8 janvier  
au 29 février 2024,  
pour donner votre avis  
sur le projet de PLU  
bioclimatique !





# UNE PROCÉDURE DE RÉVISION POUR UN PLU BIOCLIMATIQUE

## Qu'est-ce que le Plan local d'urbanisme ?

Le Plan local d'urbanisme (PLU) définit les grandes orientations d'aménagement du territoire. C'est le document qui régit tous les projets de construction, de rénovation et de réhabilitation pour les années à venir, afin d'adapter la ville à la transition écologique.

## Pourquoi réviser le PLU ?

Il était nécessaire de réviser le PLU de Paris pour **définir de nouvelles règles de construction, de réhabilitation des bâtiments et d'organisation du territoire permettant de conjuguer la transition écologique avec la solidarité**. Le futur PLU, tout en renforçant significativement la protection de l'environnement et du patrimoine, contribuera à améliorer la qualité et le cadre de vie dans la ville.

## Pourquoi un PLU bioclimatique ?

Un changement profond est proposé dans la conception architecturale de la ville et de l'urbanisme parisien. **Il vise à obtenir de meilleures conditions en termes de qualité de vie et de confort, dans le respect de l'environnement, de la biodiversité et de la biosphère**. En donnant à son projet de PLU une dimension bioclimatique, la Ville de Paris poursuit l'intégration des enjeux environnementaux dans la transformation de la ville.



## Le calendrier de la révision du PLU



Les pièces constitutives d'un PLU

- **Rapport de présentation**  
Il dresse un état des lieux de la situation existante et les perspectives d'évolution.
- **Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)**  
Il décrit les grandes orientations d'urbanisme du projet de territoire.
- **Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)**  
Le PLU comporte des OAP sectorielles qui définissent les ambitions d'aménagement sur les secteurs ou quartiers qui font l'objet d'une mutation d'envergure. Le projet de PLU bioclimatique en compte 13. Il comporte également des OAP thématiques, au nombre de 7, sur certains enjeux spécifiques.
- **Règlement**  
Il détaille les règles d'urbanisme par zone et les possibilités de construction sur le territoire.
- **Annexes**  
Elles comprennent les servitudes d'utilité publique.

# Une révision concertée avec les Parisiennes et les Parisiens et l'ensemble des parties prenantes

## La concertation en chiffres

**233** événements (réunions publiques, marches, ateliers...) pour comprendre les enjeux de la révision du PLU et participer à la concertation

Plus de **50 000** avis collectés, environ **8 000** contributeur·rices

Plus de **600** cahiers d'acteurs déposés par **161** contributeur·rices (personnes morales, professionnel·les, associations, conseils de quartiers...)

**En 2020, une conférence citoyenne a permis à un panel de 100 habitant·es de Paris et du Grand Paris de formuler leurs attentes sur ce que devrait être l'urbanisme parisien de demain.** En parallèle, une concertation numérique « Quel Paris en 2030 ? » était proposée au grand public. L'ensemble des propositions a alimenté la délibération de prescription de la révision du PLU en décembre 2020 laquelle a défini les objectifs et les modalités de la concertation.

**Trois phases de concertation ont été mises en œuvre d'avril 2021 à novembre 2022, pour permettre d'enrichir et de nourrir le travail engagé par la Ville.**

En effet, ce projet de Plan local d'urbanisme est le fruit d'une concertation avec les mairies d'arrondissement, avec les Parisiennes et les Parisiens, les usagères et les usagers, mais aussi avec des habitant·es et des élu·es de la Métropole du Grand Paris, des associations, des professionnel·les (principaux opérateurs économiques et chambres professionnelles), des expert·es (architectes, urbanistes, sociologues, historien·nes...).

Une synthèse qualitative et quantitative de chaque phase de concertation et le bilan de la concertation ont été mis à disposition du public sur [paris.fr](https://paris.fr).



L'article L103-2 du Code de l'urbanisme précise que la révision du PLU fait l'objet d' « une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants et les habitantes, les associations locales et les autres personnes concernées ».

Par délibération des 15, 16 et 17 décembre 2020, la Ville a défini des modalités de concertation se déroulant en 3 phases. Pour chaque phase, la Ville a souhaité aller au-delà du dispositif envisagé. Un dispositif complémentaire, dit « élargi », a été mis en œuvre dans tous les arrondissements ou secteur de la ville pour renforcer le dispositif proposé, et pour accroître son caractère ludique et inclusif.





# LE PROJET DE PLU BIOCLIMATIQUE

## ENQUÊTE PUBLIQUE DU 8 JANVIER 2024

L'enquête publique est l'occasion pour toutes les Parisiennes et tous les Parisiens de donner leur avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme bioclimatique arrêté en Conseil de Paris en juin 2023.



### Adapter Paris pour répondre à l'urgence écologique

Le projet de PLU bioclimatique prévoit de renforcer la place de la nature en ville.

- Renforcement de la protection de tous les espaces verts ;
- Pérennisation de la fermeture à la circulation des voitures du parc des Rives de Seine ;
- Environ 70 hectares de nouveaux espaces verts ;
- Un grand parc métropolitain dans le nord de Paris, de la Porte de la Chapelle à la Villette ;
- Désimperméabilisation de 40% de l'espace public parisien d'ici 2050 ;
- Sur toutes les parcelles supérieures à 150 m<sup>2</sup>, de 30 à 65% de pleine terre impérativement prévues dans les projets ;
- Protection de 100 000 arbres d'alignement et de 250 arbres remarquables ;
- Végétalisation des cours d'immeubles encouragée dans le cadre des rénovations.

### Une nouvelle façon de penser le bâti et de préserver les identités urbaines

Le projet de PLU bioclimatique prévoit la rénovation du bâti existant dans une logique de sobriété énergétique comme des matériaux utilisés.

- Réhabilitation : nouvelle norme pour une diminution de l'impact environnemental des constructions ;
- Surélévation conditionnée à la création de logements et à la végétalisation des cours ;
- Réemploi des matériaux favorisé sur tous les nouveaux projets ;
- Constructions respectueuses de l'environnement : fin du 100% béton, des performances énergétiques ambitieuses pour un meilleur confort d'hiver comme d'été ;
- Rénovation thermique favorisée dans le respect du patrimoine parisien ;
- Encadrement de l'installation des dispositifs de climatisation extérieure des bâtiments ;
- Développement des énergies renouvelables et de la végétation sur tous les toits-terrasses ;
- Préservation accrue du patrimoine parisien, avec 700 protections supplémentaires, dont le patrimoine industriel, les maisons d'angles et les architectures modernes ;
- Accessibilité des bâtiments pour toutes les nouvelles constructions et réhabilitations.



### LES GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET

- ▶ Renforcer la biodiversité en ville.
- ▶ Permettre à Paris d'être plus économe en énergie et de réduire l'usage des matériaux.
- ▶ Préserver la mixité sociale et la diversité des quartiers de Paris et des logements abordables.
- ▶ Renforcer le maillage des équipements publics et des services de proximité, ainsi que la diversité de proximité.
- ▶ Améliorer la qualité de l'habitat pour les piéton·nes (notamment la situation de handicapés et les personnes âgées) et les cyclistes.
- ▶ Valoriser le patrimoine naturel et urbain de Paris.

# CLIMATIQUE SOUMIS À

## DU 15 JANVIER AU 29 FÉVRIER 2024

Parisiens de s'exprimer sur le projet de Plan local d'urbanisme (PLU)



### Permettre à chacune et chacun de pouvoir se loger à Paris



**Le projet de PLU bioclimatique renforce les dispositifs en faveur de la création de logements de tous types pour mieux répondre aux besoins des Parisiennes et des Parisiens.**

#### ORIENTATIONS

Université et la nature en

d'être une ville plus

et dans l'utilisation

sociale dans tous les

augmenter l'offre de

pour les familles.

illage territorial des

culturels, sportifs et de

université des commerces

des espaces publics

familles, personnes en

ap, personnes

oine architec-

s.



- 1 000 adresses identifiées avec les mairies d'arrondissement pour créer du logement social, dont 400 qui concernent des immeubles de bureaux ;
- Création d'une zone d' « hyper déficit » en logement social (dans certains quartiers du centre et de l'ouest parisien) : 50% de chaque projet consacré à du logement social ;
- Obligation de créer des logements dans les grands ensembles de bureaux : pour tous les projets de restructuration lourde ou de création de plus de 5 000 m<sup>2</sup> de bureaux au centre et à l'ouest de Paris, le bâtiment devra consacrer au moins 10% de sa surface à la création de logements ;
- Développement du bail réel solidaire (BRS) permettant d'avoir accès à un logement moins cher en dissociant le foncier et le bâti et de faciliter l'accession au logement des classes moyennes ;
- Interdiction de nouveaux meublés de tourisme dans les quartiers où leur nombre est déjà trop important (notamment le centre de Paris) afin de protéger le logement pour les Parisien·nes.

### Concrétiser le quartier du ¼ d'heure

**Le projet de PLU bioclimatique renforce le service public avec de nouveaux équipements essentiels à moins de quinze minutes de chez soi.**

- Emplacements réservés pour des équipements et des services au plus proche des habitant·es : 90 nouveaux centres de santé, 13 nouveaux équipements sportifs (gymnases et piscines), 15 nouveaux équipements culturels (bibliothèques et médiathèques...) ;
- Renforcement de la ceinture verte et sportive autour du périphérique ;
- Protection des commerces de proximité existants : culturels (galeries, librairies, disquaires), de bouche et dédiés à l'économie sociale et solidaire ;
- Développement de la logistique urbaine de proximité ;
- Lutte contre les entrepôts et cuisines dédiés à la vente en ligne ;
- Développement de la place du vélo avec accroissement de la taille des locaux de stationnement dans les constructions.

# TOUT SAVOIR SUR LE DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Qu'est-ce qu'une enquête publique ?

**Ce que dit le Code.** Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, l'enquête publique vise à satisfaire un double objectif : **l'information du public et le recueil de ses observations.**

**La commission d'enquête.** Cette enquête se déroule sous l'égide d'une commission d'enquête indépendante, présidée par M. Marcel Linet, ingénieur général honoraire des Ponts et Chaussées, composée de 9 commissaires enquêteurs titulaires et 3 suppléants, et désignée par le tribunal administratif de Paris.

**Le dossier d'enquête.** C'est le projet consolidé comprenant l'ensemble des documents révisés du PLU, arrêté en Conseil de Paris le 5 juin 2023, qui est soumis à l'enquête publique sous la forme d'un dossier d'enquête publique. Il comprend notamment :

- Les pièces administratives (arrêté d'ouverture de l'enquête, affiche et presse, note d'information relative à la procédure) ;
- La délibération du Conseil de Paris du 5 juin 2023 et ses annexes ;
- Le projet de PLU bioclimatique ;
- Les avis émis par les diverses entités consultées sur le projet (les personnes publiques associées, l'autorité environnementale, etc).

**Le déroulement de l'enquête** (voir schéma).

**À l'issue de l'enquête,** le PLU éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête sera soumis au vote du Conseil de Paris.

### **Vous souhaitez déposer une observation (générale ou localisée) ?**

Elle peut concerner n'importe quel arrondissement et être déposée dans la mairie de votre choix et sur le registre électronique.

### **Pendant l'enquête publique**

1

#### **Le public**

- Prend connaissance du projet de PLU dans le dossier d'enquête publique.
- Peut participer aux réunions publiques ou aux permanences.
- Peut donner son avis et formuler ses observations sur le projet de PLU bioclimatique.



#### **La commission d'enquête**

- Veille au bon déroulement de l'enquête et à la bonne information du public.
- Recueille les observations du public.



### **Après l'enquête publique**

2

#### **La commission d'enquête**

- Rédige un rapport sur le déroulement de l'enquête.
- Rend un avis avec des conclusions motivées sur le projet de PLU bioclimatique.



3

#### **Les services de la Ville de Paris**

- Analysent les avis émis, les observations du public et les conclusions de la commission d'enquête.

4

#### **Le Conseil de Paris**

- Approuve le PLU éventuellement modifié pour tenir compte des avis des observations du public et du rapport de la commission d'enquête.



5

#### **Entrée en vigueur du nouveau PLU bioclimatique.**





## La commission d'enquête à votre rencontre.

Les dates de permanence en mairies d'arrondissement.

LIEU DE PERMANENCE	DATE	HORAIRE
<b>Mairie Paris Centre</b> 2 rue Eugène-Spüller, 75003 Paris	Lundi 8 janvier	14h00 à 17h00
	Samedi 27 janvier	9h00 à 12h00
	Jeudi 8 février	14h00 à 19h15
	Jeudi 29 février	14h00 à 17h00
<b>Mairie du 5<sup>e</sup></b> 21 place du Panthéon, 75005 Paris	Jeudi 18 janvier	14h00 à 19h15
	Samedi 10 février	9h00 à 12h00
	Mercredi 28 février	14h00 à 17h00
<b>Mairie du 6<sup>e</sup></b> 78 rue Bonaparte, 75006 Paris	Samedi 20 janvier	9h00 à 12h00
	Jeudi 1 <sup>er</sup> février	14h00 à 19h15
	Mercredi 21 février	9h00 à 12h00
<b>Mairie du 7<sup>e</sup></b> 116 rue de Grenelle, 75007 Paris	Jeudi 18 janvier	14h00 à 19h15
	Vendredi 9 février	9h00 à 12h00
	Samedi 17 février	9h00 à 12h00
<b>Mairie du 8<sup>e</sup></b> 56 bd Malesherbes, 75008 Paris	Vendredi 12 janvier	9h00 à 12h00
	Samedi 3 février	9h00 à 12h00
	Jeudi 22 février	14h00 à 19h15
<b>Mairie du 9<sup>e</sup></b> 6 rue Drouot, 75009 Paris	Samedi 13 Janvier	9h00 à 12h00
	Jeudi 25 Janvier	14h00 à 19h15
	Mercredi 14 février	9h00 à 12h00
<b>Mairie du 10<sup>e</sup></b> 72 rue du Faubourg-Saint-Martin, 75010 Paris	Lundi 15 Janvier	9h00 à 12h00
	Samedi 20 janvier	9h00 à 12h00
	Jeudi 8 février	14h00 à 19h15
<b>Mairie du 11<sup>e</sup></b> 12 place Léon-Blum, 75011 Paris	Mardi 16 Janvier	14h00 à 17h00
	Jeudi 1 <sup>er</sup> février	14h00 à 19h15
	Samedi 17 février	9h00 à 12h00
<b>Mairie du 12<sup>e</sup></b> 130 avenue Daumesnil, 75012 Paris	Mercredi 10 janvier	9h00 à 12h00
	Samedi 20 janvier	9h00 à 12h00
	Jeudi 8 février	14h00 à 19h15
<b>Mairie du 13<sup>e</sup></b> 1 place d'Italie, 75013 Paris	Samedi 13 janvier	9h00 à 12h00
	Jeudi 25 janvier	14h00 à 19h15
	Lundi 26 février	9h00 à 12h00
<b>Mairie annexe du 14<sup>e</sup></b> 12 rue Pierre-Castagnou, 75014 Paris	Mercredi 17 janvier	9h00 à 12h00
	Jeudi 8 février	14h00 à 19h15
	Samedi 24 février	9h00 à 12h00
<b>Mairie du 15<sup>e</sup></b> 31 rue Péclet, Paris 15 <sup>e</sup>	Jeudi 11 janvier	14h00 à 19h15
	Lundi 22 janvier	14h00 à 17h00
	Samedi 10 février	9h00 à 12h00
<b>Mairie du 16<sup>e</sup></b> 71 avenue Henri-Martin, 75016 Paris	Jeudi 18 janvier	14h00 à 19h15
	Mardi 13 février	9h00 à 12h00
	Samedi 24 février	9h00 à 12h00
<b>Mairie du 17<sup>e</sup></b> 16-20 rue des Batignolles, 75017 Paris	Jeudi 11 janvier	14h00 à 19h15
	Samedi 27 janvier	9h00 à 12h00
	Mercredi 28 février	9h00 à 12h00
<b>Mairie du 18<sup>e</sup></b> 1 place Jules-Joffrin, 75018 Paris	Jeudi 18 janvier	14h00 à 19h15
	Samedi 3 février	9h00 à 12h00
	Vendredi 16 février	9h00 à 12h00
<b>Mairie du 19<sup>e</sup></b> 5-7 place Armand-Carrel, 75019 Paris	Mardi 9 janvier	14h00 à 17h00
	Samedi 3 février	9h00 à 12h00
	Jeudi 22 février	14h00 à 19h15
<b>Mairie du 20<sup>e</sup></b> 6 place Gambetta, 75020 Paris	Samedi 13 janvier	9h00 à 12h00
	Jeudi 25 janvier	14h00 à 19h15
	Mardi 27 février	14h00 à 17h00



**PARIS PLUS  
VERTE ET  
SOLIDAIRE**

# INFORMEZ-VOUS ET EXPRIMEZ-VOUS !

## COMMENT S'INFORMER ET CONTRIBUER ?

### ● **Sur le site dédié** [enquete-publique-plu-paris.fr](https://enquete-publique-plu-paris.fr)

- Avec accès au dossier d'enquête
- Avec accès au registre numérique

### ● **En mairies d'arrondissement et de secteur** aux horaires d'ouverture au public :

- Lors des **52 permanences des commissaires enquêteurs**
- Sur des **registres papiers**
- Grâce à une **exposition**
- Grâce à un **dépliant**

### ● **Lors des quatre réunions publiques :**

#### ● **Adaptation de la ville au changement climatique et biodiversité**

Mardi 23 janvier 2024 de 19h à 21h

*Pavillon de l'Arsenal, 21 bd Morland, 75004 Paris.*

#### ● **Le logement à Paris**

Mercredi 31 janvier 2024 de 19h à 21h

*Centre de Chaligny, 15 rue de Chaligny, 75012 Paris.*

#### ● **Quartier du 1/4 d'heure : des commerces, des services publics, des équipements à proximité**

Mardi 13 février 2024 de 19h à 21h

*CENTQUATRE-PARIS, 5 rue Curial, 75019 Paris.*

#### ● **Patrimoine, formes urbaines et paysage**

Mercredi 21 février 2024 de 19h à 21h

*Ibis Paris 17 Clichy-Batignolles, 10 rue Bernard-Buffet, 75017 Paris.*

### ● **Par courriel** : [participer@enquete-publique-plu-paris.fr](mailto:participer@enquete-publique-plu-paris.fr)

### ● **Par courrier postal** : à l'attention de M. Marcel Linet, président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène-Spüller, 75003 Paris.

### ● **Un affichage dans l'espace public.**

#### ● **Accessibilité**

● **Les documents** : si vous avez des besoins spécifiques car vous êtes en situation de handicap, signalez-vous en écrivant à [accessibilite-enquete-publique-plu@paris.fr](mailto:accessibilite-enquete-publique-plu@paris.fr)

● **Les rendez-vous** : l'ensemble des lieux de réunions et de permanences en mairies sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

● **Les réunions publiques** : des interprètes en langue des signes seront présents.

Infos et dates

